

Aujourd'hui, jeudi 30 janvier 2020, à 18 heures 30, en vertu de la convocation du vendredi 24 janvier 2020, les membres du Conseil de Grand Cognac se sont réunis salle des fêtes de Châteauneuf-sur-Charente – place du vieux Marché (16120), sous la présidence de Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président.

ETAIENT PRESENTS

Mmes Marilynne AGOSTINHO FERREIRA - Pascale BELLE – MM. Pierre-Yves BRIAND - Rémy BRIAULT – Romuald CARRY – David CHAGNEAUD - Alain CHOLLET – Simon CLAVURIER – Jean-Christophe COR – Christian DECOODT – Jean-Jacques DELAGE - Michel DESAFIT - Mme Nicole DESCHAMPHAMLAERE – MM. Jacques DESLIAS – Martial DESPORT - Georges DEVIGE – Guy DEWEVRE – Christian DUFRONT - Mme Elisabeth DUMONT - MM. Bernard DUPONT – Gérard FAURIE – Michel FOUGERE - Gérard GAYOUX – Philippe GESSE - Mme Laurence GIRARD – MM. Michel GOURINCHAS - Jean GRAVERAUD – Mme Marie-Christine GRIGNON – MM. Claude GUIARD – Claude GUINET - Mmes Stéphanie HIBON-MINET – Marianne JEANDIDIER – MM. Christian JOBIT – Gérard JOUANNET – Mme Danielle JOURZAC – MM. Lilian JOUSSON – Mehdi KALAI – Jean-Marc LACOMBE – Mme Nathalie LACROIX – M. Patrick LAFARGE – Bertrand LAURENT – Mmes Colette LAURICHESSE - Michelle LE FLOCH – M. Jean-Louis LEVESQUE – Eric LIAUD – Bernard MARCEAU - Mme Véronique MARENDAT – MM. Annick-Franck MARTAUD – Mme Monique MARTINOT – MM. Bernard MAUZE - Dominique MERCIER – Christian MEUNIER – Mme Chantal NADEAU – M. Jean-Marie NOUVEAU – Mme Catherine PARENT – M. Francis PAUMERO – Mmes Dominique PETIT – Martine PIERRE – Annie-Claude POIRAT - MM. Bernard POPELARD – François RABY - François RAUD – Mme Emilie RICHAUD – MM. Alain RIFFAUD – Christophe ROY – Jean-Philippe ROY - Mme Nicole ROY – MM. Jérôme ROYER – Patrick SEDLACEK - Dominique SOUCHAUD – Olivier TOUBOUL - Mmes Hélène TOURNADRE – Nadia VARLEZ - Marie-Jeanne VIAN – MM. Mickaël VILLEGGER – Jean-Paul ZUCCHI.

Suppléants

Mme Thérèse BRUNELLIÈRE (suppléante de M. Philippe NIFENECKER) – Mme Martine BOUILLON (suppléante de M. Jean-Claude TESSENDIER).

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

M. Richard FERCHAUD (donne pouvoir à Mme Emilie RICHAUD) – Mme Stéphanie FRITZ (donne pouvoir à Mme Danielle JOURZAC) – M. Didier GOIS (donne pouvoir à M. Alain RIFFAUD) – Mme Christel GOMBAUD (donne pouvoir à Mme Dominique PETIT) – Mme Françoise MANDEAU (donne pouvoir à Mme Nathalie LACROIX).

EXCUSES

MM. André BARAUD – Noël BELLIOU - Pierre BERTON – Sébastien BRETAUD – Xavier DAUDIN – Jean-François HEROUARD – Mmes Chantal HILLAIRET – Isabelle LASSALLE – M. Pascal MARTIN – Mme Anne-Marie MICHENAUD – M. Bernard PISSOT.

17H30-18H00 : CLECT

18H00-18H30 : Conférence intercommunale des maires

THEMATIQUE	Votes groupés	Rapports non présentés	OBJET	NOM DE L'ELU RAPPORTEUR
Approbation du procès-verbal du 19 décembre 2019				
Désignation du secrétaire de séance				
Administration générale – finances		AGF-0	Motion relative à l’instauration de la redevance spéciale pour les communes par CALITOM	LE PRESIDENT
		AGF-1	Attribution de compensation – montants provisoires 2020	LE PRESIDENT
		AGF-2	Rapport d’orientation budgétaire 2020	LE PRESIDENT
		AGF-3	Extension de l’hôtel de communauté – acquisition	LE PRESIDENT
Culture patrimoine		CULT-1	Musées et espace découverte – proposition tarifs 2020	N. ROY
		CULT-2	Orientations stratégiques de la politique culturelle	N. ROY
Economie tourisme fleuve		ETF-1	Acquisition du bâtiment du pôle tourisme	C. NADEAU
		ETF-2	Aménagement de la voie douce Val de Charente/Flowvélo 2 ^{ème} phase 2 – validation de l’avant-projet – commande publique	P. BERTON
		ETF-3	Vente bâtiment « relais colis » à la société Transport Aunis messagerie	V. MARENDAT
		ETF-4	Schéma local de l’enseignement supérieur de la recherche et de l’innovation	V. MARENDAT

Economie tourisme fleuve (suite)		ETF-5	Création d'un lieu mutualisé dédié au développement économique	V. MARENDAT
		ETF-6	Extension ZAE Fief de la Couture (Genté) – acquisition de terrains « Aubineau » (tranche 2)	V. MARENDAT
		ETF-7	Extension ZAE Fief de la Couture (Genté) – acquisition de terrains « Earl FREDERIC » (tranche 2)	V. MARENDAT
		ETF-8	ZA Le Malestier (Segonzac) – vente d'un terrain à l'Union Agricole Segonzac Chérac	V. MARENDAT
		ETF-9	ZA Saint-Sulpice de Cognac – vente d'un terrain à la société V17 Cognac	V. MARENDAT
Ressources humaines		RH-1	Ouverture de postes permanents	F. RAUD
Territoire urbanisme - Habitat		TUH-1	Arrêt du projet de programme local de l'habitat (PLH) de Grand Cognac	J. ROYER
		TUH-2	Soutien à l'amélioration du parc de logements privés – attribution de subventions à des propriétaires	J. ROYER
		TUH-3	Soutien à l'amélioration du parc de logements privés – attribution de subventions à des propriétaires – complément de subvention	J. ROYER
		TUH-4	Elaboration du PLUi – débat sur les orientations du PADD	A.RIFFAUD
		TUH-5	Approbation de la révision générale du PLU de la commune de Sigogne	A.RIFFAUD
		TUH-6	Approbation de la révision générale du PLU de la commune de Nercillac	A. RIFFAUD
		TUH-7	Approbation de la carte communale de Juillac-le-Coq	A.RIFFAUD

Territoire urbanisme - Habitat (suite)		TUH-8	Approbation des Périmètres Délimités des abords de l'église Saint-Maclou et du château à Ars	A.RIFFAUD
		TUH-9	Approbation du Périmètre Délimité des abords de l'église Saint-Thomas à Hiersac	A.RIFFAUD
Mobilités – voirie		MV-1	Convention de cofinancement du giratoire RD731/BA709	PY. BRIAND
		MV-2	Avenant 4 au contrat d'obligations de service public pour la gestion et l'exploitation du service de transports de Grand Cognac	PY. BRIAND
		MV-3	Création d'un ouvrage d'art sur la RN 141 à Châteaubernard – acquisition de terrain « consorts Bourasseau »	PY. BRIAND

Relevé des décisions du président

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean-Louis LEVESQUE est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 DECEMBRE 2019

Le procès-verbal du conseil communautaire du 19 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Le président met au vote l'ensemble des points indiqués comme « non présentés » dans l'ordre du jour. Aucune demande de présentation orale détaillée n'est formulée par l'assemblée avant le vote. Les votes concernés sont indiqués ci-dessous comme étant des « points non présentés oralement ».

Présentation du Projet d'Aménagement et du Développement Durable (PADD) dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), par le cabinet URBANOVA.

4- Elaboration du PLUi – débat sur les orientations du PADD

Pièce centrale du PLU intercommunal en cours d'élaboration, le PADD définit la stratégie de la Communauté d'Agglomération en matière d'aménagement pour les 10-15 prochaines années.

Le document a été construit par les élus communaux et communautaires lors d'ateliers à partir des enjeux repérés dans le diagnostic. Une fois rédigé, le projet de PADD a été présenté à l'ensemble des élus lors d'un forum dédié, avant d'être soumis au débat dans les conseils municipaux et présenté aux Personnes Publiques Associées (PPA).

Fort de ces retours, le document est proposé au débat en conseil communautaire.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 79 voix Pour, 1 voix Contre (M. Olivier TOUBOUL), 3 Abstentions (Mme Marie-Jeanne VIAN, et MM. Patrick SEDLACEK, et Dominique SOUCHAUD), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Jean-Marc LACOMBE).

ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES

Départ de M. Bernard POPELARD avant le vote.

0- Motion

Calitom a choisi d'instaurer une redevance spéciale pour les collectivités.

Il est proposé de manifester le désaccord de Grand Cognac à propos de ce choix injuste et contreproductif. Il aurait été plus judicieux d'accompagner la mise en place d'actions de prévention à destination des communes, avant d'envisager, si cette politique n'atteignait pas ses objectifs, de mettre en place la redevance spéciale.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 71 voix Pour, 3 voix Contre (Mmes Christel GOMBAUD, Dominique PETIT, et Nathalie LACROIX), et 8 Abstentions (Mmes Michelle LE FLOCH, et Françoise MANDEAU, et MM. Dominique SOUCHAUD, Simon CLAVURIER, Michel DESAFIT, Pierre-Yves BRIAND, Eric LIAUD, et Jean-Louis LEVESQUE).

1- Attribution de compensation – montants provisoires 2020 (rapport non présenté oralement)

Les attributions de compensation constituent une dépense obligatoire pour les EPCI à fiscalité professionnelle unique et pour ses communes membres, le cas échéant. Elles correspondent en effet au montant de la fiscalité professionnelle perçue par les communes l'année précédant l'adoption de la fiscalité professionnelle unique par les EPCI fusionnés, minoré des charges transférées.

Le conseil communautaire est tenu de procéder à une communication aux communes membres, avant le 15 février de chaque année, des montants prévisionnels annuels des attributions de compensations. Le montant des attributions de compensations provisoires pour l'année 2020 correspond aux montants définitifs 2019, approuvés par délibération du 26 septembre 2019, tenant compte des révisions relatives aux documents d'urbanisme communaux et aux rapports 18 à 22 approuvés par la CLECT réunie le 14 novembre 2019.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 82 voix Pour et 1 Abstention (Mme Nathalie LACROIX).

Départ de Mme Marie-Jeanne VIAN, et M. Dominique SOUCHAUD avant le vote.

Départ avant le vote, de Mme Laurence GIRARD, donne pouvoir à M. Philippe GESSE, M. Mehdi KALAI donne pouvoir à M. Lilian JOUSSON, M. Jean-Marc LACOMBE donne pouvoir à Mme Nathalie LACROIX.

2- Rapport d'orientation budgétaire 2020

Dans les EPCI dont la commune principale compte 3 500 habitants et plus, le président présente au conseil communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Le rapport présente, en outre, la structure de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport fait l'objet d'un débat.

3- Extension de l'hôtel de communauté – acquisition – RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé de faire l'acquisition, auprès de l'Etablissement Public Foncier Régional Nouvelle-Aquitaine, d'une parcelle attenante à l'hôtel de communauté en vue de son extension pour un montant de 610 000 €.

CULTURE - PATRIMOINE

1- Musées et espace découverte – proposition tarifs 2020 (rapport non présenté oralement)

Il convient de voter des tarifs pour de nouveaux produits mis en vente à la boutique de l'Espace découverte et des musées de Cognac.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 82 voix Pour et 1 Abstention (Mme Nathalie LACROIX).

2- Orientations stratégiques de la politique culturelle

Le document présenté trace les grandes orientations stratégiques de la politique culturelle qu'il est proposé d'adopter.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 80 voix Pour, et 1 Abstention (Mme Hélène TOURNADRE).

ECONOMIE – TOURISME - FLEUVE

1- Acquisition du bâtiment du pôle tourisme

Il est proposé de faire l'acquisition, auprès de la ville de Cognac, du bâtiment situé Boulevard Denfert Rochereau qui abritera l'office de tourisme et le pôle tourisme, pour un montant de 343 000 €.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 79 voix Pour, 1 voix Contre (Mme Michelle LE FLOCH), et 1 Abstention (Mme Nathalie LACROIX).

2- Aménagement de la voie douce Val de Charente/Flowvélo 2^{ème} phase 2 – validation de l'avant-projet – commande publique

Dans le cadre de l'aménagement de la voie douce en Val de Charente / Flowvélo®, il est proposé de valider l'Avant-Projet relatif à la deuxième phase de l'aménagement, l'enveloppe financière affectée à l'opération, le plan de financement prévisionnel de l'opération, et le lancement de la consultation des entreprises.

Cette seconde phase d'aménagement est financée dans le cadre de l'autorisation de programme Flowvélo (opération 1029 : 5 000 000 € TTC) avec crédit de paiement 2020 de 1 614 327 € TTC.

LE PRÉSIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour.

3- Vente bâtiment « relais colis » à la société Transport Aunis messagerie (rapport non présenté oralement)

Transport AUNIS MESSAGERIE, société spécialisée dans les livraisons du dernier kilomètre, souhaite s'implanter en Charente.

L'entreprise souhaite acquérir l'ancien bâtiment « Relais Colis » situé dans la ZA de Souillac, propriété de Grand Cognac pour un montant de 670 000 € HT.

LE PRÉSIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 82 voix Pour et 1 Abstention (Mme Nathalie LACROIX).

4- Schéma local de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation

Grand Cognac, est compétent en matière d'enseignement supérieur depuis le 1^{er} janvier 2019. Dans ce cadre le conseil communautaire a approuvé la réalisation d'un Schéma Local de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation en partenariat avec Grand Angoulême et le Département de la Charente. Après plusieurs mois de travail en collaboration entre les territoires et accompagné par le cabinet Strasbourg Conseil il est proposé de valider le schéma et ses orientations.

LE PRÉSIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour.

5- Création d'un lieu mutualisé dédié au développement économique

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement économique, Grand Cognac souhaite créer un lieu mutualisé dédié au développement économique, à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation qui accueillera un ensemble d'acteurs afin de renforcer la visibilité et la qualité de l'action menée sur le territoire.

LE PRÉSIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 78 voix Pour, et 3 Abstentions (Mmes Emilie RICHAUD, et Marianne JEANDIDIER, et M. Richard FERCHAUD).

6- Extension ZAE Fief de la Couture (Genté) – acquisition de terrains « AUBINEAU » - tranche 2 (rapport non présenté oralement)

Le projet d'extension de la ZA du Fief de la Couture à Genté, d'une surface de 8.2 Ha, a pour objectif de répondre à la demande d'implantation des entreprises artisanales et/ou industrielles.

Les acquisitions de la Tranche 1 d'une surface de 30 790 m² ont été signées début 2019. Il est désormais proposé d'acquérir la première partie de la Tranche 2.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 82 voix Pour et 1 Abstention (Mme Nathalie LACROIX).

7- Extension ZAE Fief de la Couture (Genté) – acquisition de terrains « Earl FREDERIC » - tranche 2 (rapport non présenté oralement)

Le projet d'extension de la ZA du Fief de la Couture à Genté, d'une surface de 8.2 Ha, a pour objectif de répondre à la demande d'implantation des entreprises artisanales et/ou industrielles.

Les acquisitions de la Tranche 1 d'une surface de 30 790 m² ont été signées début 2019. Il est désormais proposé d'acquérir la première partie de la Tranche 2.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 82 voix Pour et 1 Abstention (Mme Nathalie LACROIX).

8- ZA Le Malestier (Segonzac) – vente d'un terrain à l'Union Agricole Segonzac Chérac (rapport non présenté oralement)

L'Union agricole Segonzac Chérac, société coopérative agricole spécialisée dans l'approvisionnement, le suivi de production et la collecte de céréales et de produits de vinification, est issue de la fusion entre l'Union agricole de Chérac et la Coopérative agricole cantonale de Segonzac.

L'Union agricole Segonzac Chérac souhaite acquérir la parcelle cadastrée AE n°17 située dans la zone d'activité du Malestier à Segonzac afin de pouvoir construire des hangars et un magasin de stockage pour développer leur activité. Les locaux actuels seront ensuite revendus.

La vente de la parcelle AE n°17 au profit de l'Union agricole Segonzac Chérac fut approuvée par le conseil communautaire lors de sa séance du 25 avril 2019 (D 2019/117). La vente étant toujours d'actualité, mais la vente n'ayant pu être signée dans les délais impartis, une nouvelle délibération est nécessaire.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 82 voix Pour et 1 Abstention (Mme Nathalie LACROIX).

9- ZA Saint-Sulpice de Cognac – vente d'un terrain à la société V17 Cognac (rapport non présenté oralement)

V17 Cognac, société spécialisée dans l'entretien et la vente de camping-cars, exerce actuellement son activité au sein de la ZA de saint Sulpice de Cognac.

V17 Cognac souhaite acquérir la dernière parcelle disponible au sein de la zone d'activité pour répondre à ses problématiques actuelles de stationnement de sa clientèle mais également développer son activité en proposant un atelier de réparation rapide.

La vente de la parcelle AP1042 au profit de V17 Cognac fut approuvée par le conseil communautaire lors de sa séance du 28 mars 2019 (D2019/91). La vente étant toujours d'actualité, mais le compromis de vente n'ayant pu être signé dans les délais impartis, une nouvelle délibération est nécessaire.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 82 voix Pour et 1 Abstention (Mme Nathalie LACROIX).

RESSOURCES HUMAINES

1- Ouverture de postes permanents

Il est proposé de revoir le tableau des effectifs des postes permanents afin de créer :

- un poste d'agent social à 30/35^{ème} correspondant à un agent actuellement en disponibilité,
- un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (21.20/35^{ème}) pour pérenniser un agent sur le centre de loisirs de Jarnac,
- quatre postes d'adjoint technique à temps complet pour pérenniser quatre agents contractuels ('Xeau, COV, et deux agents Bouts d'Choux),
- deux postes d'agent d'entretien eau et assainissement de droit privé à temps complet en remplacement d'un agent en disponibilité et pour compenser l'arrêt de conventions de mise à disposition de personnel sur certaines communes,
- -un poste de puéricultrice de classe normale à temps complet pour l'augmentation du temps de travail de la directrice de Saute Grenouille, actuellement à 30/35^{ème},
- un poste d'éducatrice de jeunes enfants de seconde classe à temps complet pour pérenniser un poste contractuel sur la crèche des Souris Vertes.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour.

TERRITOIRE URBANISME HABITAT

1- Arrêt du projet de programme local de l'habitat (PLH) de Grand Cognac

Par délibération du 27 avril 2017, Grand Cognac s'est engagée dans l'élaboration de son Programme Local de l'Habitat (PLH) afin de se doter d'une stratégie partagée en matière d'habitat pour répondre aux besoins des habitants actuels et futurs sur le territoire.

Le PLH comprend un diagnostic, un document d'orientations définissant les priorités et grands principes et un programme d'actions fixant notamment les moyens mobilisés et modalités de mise en œuvre.

L'élaboration du PLH s'est faite en concertation avec les élus du territoire et les acteurs locaux de l'habitat (privés, publics et institutionnels).

Le projet de PLH de Grand Cognac a été soumis pour avis à l'ensemble des communes membres de l'agglomération ; de cette consultation il ressort :

- une large majorité d'avis favorables sans observation ;
- un avis favorable avec des remarques ;
- un avis défavorable sans observation.

Le conseil communautaire de Grand Cognac est aujourd'hui appelé à se prononcer sur le projet de PLH.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 80 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Michel DESAFIT).

2- Soutien à l'amélioration du parc de logements privés – attribution de subventions à des propriétaires (rapport non présenté oralement)

Dans le cadre de son règlement d'intervention, Grand Cognac intervient avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour l'amélioration de l'habitat privé. Les projets de propriétaires occupants sont soutenus sous condition de ressources et visent à lutter contre la précarité énergétique, permettre l'adaptation au handicap et / ou le maintien à domicile. Parallèlement, les aides aux propriétaires bailleurs ont pour objectif de favoriser la production de logements à loyers maîtrisés et favoriser la réhabilitation de logements vacants.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 82 voix Pour et 1 Abstention (Mme Nathalie LACROIX).

3- Soutien à l'amélioration du parc de logements privés – attributions de subventions à des propriétaires – complément de subvention (rapport non présenté oralement)

Dans le cadre de son règlement d'intervention, Grand Cognac intervient avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour l'amélioration de l'habitat privé. Les projets de propriétaires occupants sont soutenus sous condition de ressources et visent à lutter contre la précarité énergétique, permettre l'adaptation au handicap et / ou le maintien à domicile. Parallèlement, les aides aux propriétaires bailleurs ont pour objectif de favoriser la production de logements à loyers maîtrisés et favoriser la réhabilitation de logements vacants.

Ce rapport propose une modification à la subvention allouée à un propriétaire, suite à une demande de l'Anah.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 82 voix Pour et 1 Abstention (Mme Nathalie LACROIX).

5- Approbation de la révision générale du PLU de la commune de Sigogne (rapport non présenté oralement)

La commune de Sigogne a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme pour – entre autres – réévaluer les perspectives de développement démographique et se mettre en conformité avec les dispositions légales récentes. Le dossier de PLU, après avoir été soumis aux personnes publiques associées et mis à l'enquête publique, a été corrigé sur certains points. Le dossier de PLU est donc prêt à être approuvé.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 82 voix Pour et 1 Abstention (Mme Nathalie LACROIX).

6- Approbation de la révision générale du PLU de la commune de Nercillac (rapport non présenté oralement)

Le projet d'extension de la ZA du Fief de la Couture à Genté, d'une surface de 8.2 Ha, a pour objectif de répondre à la demande d'implantation des entreprises artisanales et/ou industrielles.

Les acquisitions de la Tranche 1 d'une surface de 30 790 m² ont été signées début 2019. Il est désormais proposé d'acquérir la première partie de la Tranche 2.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 82 voix Pour et 1 Abstention (Mme Nathalie LACROIX).

7- Approbation de la carte communale de Juillac-le-Coq (rapport non présenté oralement)

Grand Cognac a prescrit la révision de la carte communale de Juillac-le-Coq qui souhaitait mieux maîtriser son urbanisation tout en permettant l'accueil de nouveaux habitants. Le dossier de carte communale, après avoir fait l'objet d'un examen conjoint des personnes publiques associées et avoir été mis à l'enquête publique, a été corrigé sur certains points. Il est donc prêt à être approuvé.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 82 voix Pour et 1 Abstention (Mme Nathalie LACROIX).

8- Approbation des Périmètres Délimités des abords de l'église Saint-Maclou et du château à Ars (rapport non présenté oralement)

Deux Périmètres Délimités des Abords concernant les monuments historiques de la commune d'Ars ont été proposés par l'architecte des Bâtiments de France. Le dossier, après avoir été soumis à la l'avis de la commune et de la communauté d'agglomération et mis à l'enquête publique, n'a pas nécessité de modifications par rapport à la version finalisée. Le dossier de PLU est donc prêt à être approuvé.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 82 voix Pour et 1 Abstention (Mme Nathalie LACROIX).

9- Approbation du Périmètres Délimité des abords de l'église Saint-Thomas à Hiersac (rapport non présenté oralement)

Un Périmètre Délimité des Abords concernant l'Eglise Saint-Thomas, sur la commune de Hiersac, a été proposés par l'architecte des Bâtiments de France. Le dossier, après avoir été soumis à la l'avis de la commune et de la communauté d'agglomération et mis à l'enquête publique, n'a pas nécessité de modifications par rapport à la version finalisée. Le dossier de PLU est donc prêt à être approuvé.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 82 voix Pour et 1 Abstention (Mme Nathalie LACROIX).

MOBILITES - VOIRIE

1- Convention de cofinancement du giratoire RD731/BA709

Un nouveau giratoire a été aménagé par le Département sur la RD 731, au niveau du futur accès à la base aérienne 709. Il est proposé de participer à son financement à hauteur de 25 %, soit 74 477 €.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 80 voix Pour, et 1 Abstention (M. Bernard MARCEAU).

2- Avenant 4 au contrat d'obligations de service public pour la gestion et l'exploitation du service de transports de Grand Cognac

Il est proposé un avenant n°4 au contrat d'exploitation du réseau Transcom, portant sur :

- La régularisation de la rémunération 2018 de l'opérateur interne,
- La mise à jour des indices INSEE utilisés pour l'indexation de la rémunération,
- La gratuité du transport pour les correspondants étrangers d'élèves abonnés au réseau.

Cet avenant conduit à diminuer de 33 332 € HT la contribution de Grand Cognac au titre de l'année 2018.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour.

3- Création d'un ouvrage d'art sur la RN 141 à Châteaubernard – acquisition de terrain « consorts Bourasseau »

Afin de permettre la construction d'un ouvrage de franchissement de la RN 141 pour relier la ZAC de Bellevue, le secteur de l'Anisserie et l'avenue d'Angoulême, il est proposé d'acquérir la parcelle cadastrée AP 58, d'une surface de 2 237 m².

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 82 voix Pour et 1 Abstention (Mme Nathalie LACROIX).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

Le Président,



Jérôme SOURISSEAU